

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 683 portant expulsion du Territoire de la C.F.S.

n° 683

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 mai 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Commandant de Détachement de Gendarmerie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Ali Gouled, Somali Issa Moussa Mohamed Moussa, né vers 1934 à Argueissa (Somaliland), fils de Gouled Ahmed et de Aicha Abdi ; Abdou Mockbel, Arabe Maktari, né vers 1925 à Makadira (Yémen), fils de Mockbel Said et de Oulouf Bint Awad ; Gass Ali, Somali Issack Abar Djallo Rer Daher, né vers 1932 à Bourao (Somaliland), fils de Ali Warsame et de Kaha Ali ; Ali Kain, Somali Issack Abérawal Hussein Abokor, né vers 1932 à Diidiiga (Ethiopie), fils de Kain Waiss et de Kadidja Yacin ; Djama Said, Somali Gadabourci Oda Ali, né vers 1932 à Zeila (Somaliland), fils de Said Ismael et de Abiba Abdilleh ; Raleh Saleh, Arabe Amadi, né vers 1932 à Béni Ahmed (Yémen), fils de Saleh Mokbel et de Salam Beint Othman ; Raleb Seif, Arabe Douba, né vers 1930 à Douba (Yémen), fils de Seif Hassan et de Assena Mokbel ; Mohamed Abdou, Arabe Doubay, né vers 1934 à Douba (Yémen), fils de Abdou Aoune et de Karama Mohamed ; Ali Doaleh, Somali Abérawal Djibril Abokor Saad Moussa, né vers 1932 à Argueissa (Somaliland), fils de Doaleh Adawa et de Aicha Hassan ; Issa Farah, Somali Issack Abar Yonis Abdallah Issack, né vers 1934 à Argueissa (Somaliland), fils de Farah Doubad et de Ibado Djama ; Mohamed Saleh, Arabe Bédani, né vers 1928 à Aglah (Yémen) fils de Saleh Moussa et de Chams Bint.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.